

AVIS DE COURSE

6H DE LERAN – 5A

Samedi 1 août 2026

Club de Voile des Rives de Lérans

Lac de Montbel – Rives de Lérans

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - Le règlement de navigation sur le Lac de Lérans-Montbel, en particulier celui du passage des Canadairs.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur place après la confirmation d'inscription.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.cvrl.fr/evenements/regates/>

3. COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte aux séries A, R1, B, L (OSIR), INQ, MIJI, IND, OPTI, OSKIFF, et INC

4.1 Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

4.2. Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en renseignant le formulaire en ligne suivant :

<https://framaforms.org/formulaire-dinscription-aux-6h-de-leran-2026-1753127236>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Gratuit pour les bateaux

6. PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription samedi 1er août de 8h à 10h :

7.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
1er août 2026	10h30	Briefing
	11h00	INC
	11h15	INQ, MIJI, OSIRIS, IND
	14h00	OPTI, OSKIFF
	17h00	Fermeture de la ligne
	19h00	Remise des prix, suivi d'un apéritif et d'un repas (sur inscription)

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.

9. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type de côtier.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1 Le système de calcul temps compensé sera : temps sur distance

11.2 Les classements OPTI, OSKIFF, OSIRIS, INC, IND, INQ et MIJI seront récompensés

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

Les prix seront distribués comme suit : à la discrétion de l'organisation.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le vendredi soir, des bénévoles seront présents pour vous accueillir, merci de nous indiquer votre heure d'arrivée.

Repas le samedi 1er août :

Le repas des équipages (15€ par personne) aura lieu sur le site du CVRL le samedi soir. Inscriptions OBLIGATOIRES avant le 29/07/2026 en envoyant un mail à José, ou en vous inscrivant sur la fiche au club ou bien le lien <https://framaforms.org/formulaire-dinscription-aux-6h-de-leran-2026-1753127236>

Logement :

Notre partenaire le Camping la régate propose une remise (frais de dossier) aux régatiers ainsi qu'à leurs accompagnants.

Contacts :

Club de Voile des Rives de Lérans :

Gaëtan Mieulet

president@cvrl.fr

06 46 27 14 15

Jose Saltiel

secretaire@cvrl.fr

Hébergement / Restauration

Camping La Régate

contact@campinglaregate.com

06 23 42 23 46

Restaurant La Régate